



02/10/2023

No. de dossier: 10075535

### ADDENDA 1

**RE: Demande de proposition # 10075535**

**Aucune considération ne sera accordée pour les suppléments et/ou les modifications parce que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cet addenda.**

Une question a été reçue d'un soumissionnaire potentiel au sujet de cette demande de propositions. Le but de cet addenda à la demande de propositions est de résumer la question et de répondre aux informations de tous les soumissionnaires potentiels.

#### Question # 1:

Dans le tableau « Formation linguistique détaillée », qui se trouve à la page 35 de l'EDT, on mentionne « B. Formation virtuelle dirigée par des enseignants à temps partiel ». Cependant, il n'y a aucune autre mention de formation de groupe dans la DP et le barème de tarification ne comprend que les services de tutorat individuels. Le tutorat en groupe fait-il partie de cette DP?

Si le tutorat de groupe fait partie de la présente DP :

- Est-il possible d'ajouter cette catégorie de services au barème des prix?
- L'autoformation ferait-elle aussi partie de la méthodologie de formation de groupe?
- Pourrions-nous avoir des séances de tutorat en groupe de 1,5 ou 2 heures au lieu de 3 heures en plus de l'autoformation?

#### Reponse # 1:

- Voir le tableau mis à jour :

CATÉGORIE DE SERVICES	UTILISATION ESTIMÉE (ANNUellement)	UNITÉ	PRIX FERME PAR UNITÉ	TOTAL
Programme de formation par abonnement (autoformation sans tutorat)	Unlimited	Licences		
Évaluations au niveau de la langue seconde	200	Évaluations		
Services de tutorat – individuelle	8,000	Heures		
Formation de groupe à temps partiel - Formation dirigée par un enseignant virtuel (sans l'autoformation)	150	Apprenants		

- Non
- Non



**Question # 2:**

Chez R4 Conseiller pédagogique, il mentionne les heures de supervision pour la première tranche, mais ensuite il passe à l'heure de tutorat :

Expérience de la supervision de services :

1 500 – 3 000 heures de supervision – 5 points

3 001 – 4 500 heures de tutorat – 10 points

Plus de 4 500 heures de tutorat – 20 points

**Reponse # 2:**

Il ne s'agit pas d'une erreur. Cinq points sont accordés si le conseiller n'a pas d'expérience en tutorat, mais seulement des heures de supervision.

**Question # 3:**

À la section 3.1 Instructions de préparation du soumissionnaire pour la section IV - Renseignements supplémentaires

Qu'est-ce qui est requis dans cette section puisqu'il n'y a pas de description ou de détails fournis dans ce que les soumissionnaires doivent présenter dans cette section?

**Reponse # 3:**

Cette section s'applique à tout renseignement qui n'entre pas dans les autres sections, mais que vous jugez toujours pertinent pour votre réponse à la soumission. Ce n'est pas obligatoire.

**Question # 4:**

4a)

Dans R3, vous avez besoin d'une confirmation écrite de chaque organisation cliente pour appuyer toute l'expérience présentée dans chacune de ces sections afin d'obtenir le maximum de points pour chaque niveau. (niveaux A, B et C),

4b)

dans R4, vous avez besoin d'une confirmation écrite de chaque organisation cliente pour appuyer toute l'expérience indiquée dans chacune de ces sections afin d'obtenir le maximum de points pour le nombre total d'heures.

et

4c)

Dans R5, vous avez besoin d'une confirmation écrite de chaque organisation cliente pour appuyer toute l'expérience démontrée dans chacune de ces sections afin d'obtenir le maximum de points pour le nombre total d'heures pour chacun des 20 instructeurs que nous mettons dans notre soumission.

Nous estimons que cela prendrait trop de temps, non seulement en tant que soumissionnaire, pour communiquer avec chacun des ministères clients, mais nous nous attendons également à ce que nos clients fournissent une confirmation écrite des trois niveaux pour R3. une autre confirmation écrite pour R4 et éventuellement 20 de plus pour chaque instructeur que nous offrons.

Au moins 24 confirmations écrites (si, en tant que soumissionnaire, nous avons un projet auquel 20 instructeurs ont été affectés et qui répond à toutes les exigences obligatoires et cotées) mais plus réaliste sera beaucoup plus car pour chacune des 20 ressources dont nous avons besoin pour illustrer plus de 2500 heures de formation linguistique et plus probablement au moins 15 confirmations écrites par instructeur au mieux.



Nous demandons que la confirmation écrite soit retirée ou modifiée pour que le soumissionnaire fournisse une attestation écrite du ou des propriétaires du soumissionnaire attestant que tous les renseignements fournis sont vrais.

Si vous avez besoin de toutes ces confirmations écrites, nous aurions besoin d'un mois supplémentaire au minimum pour recueillir tous ces avis écrits.

**Reponse # 4:**

Une confirmation écrite est requise et une prolongation de deux semaines a été accordée. La date de clôture de l'invitation à soumissionner est maintenant :

28 février 2023 à 14 h (HE)

**Question # 5:**

Dans R4, il est dit:

A) Pour l'expérience des services de tutorat, par ressource d'enseignement :

De 1 500 à 2 000 heures de tutorat – 10 points

2 000 – 2 500 heures de tutorat – 30 points

Plus de 2 500 heures de tutorat – 50 points

Maximum de points pour A) : 50 points

Le maximum de points devrait-il être de 1 000 points?

Nous ne savons pas comment obtenir le maximum de points comme ce qui se passerait si nous avions 19 enseignants avec plus de 2500 heures alors que 1 était à 2000 heures?

OU

Est-ce que les 2500 heures combinées totalisent des heures entre les 20 enseignants ? Ce qui signifie que nous pourrions avoir 19 enseignants avec 2 heures chacun et 1 avec 2500 heures ?

Nous demandons des précisions sur la façon dont les points seront récompensés dans R4.

**Reponse # 5:**

Si l'une ou l'autre des ressources tombe sous le nombre maximal d'heures, elle descend d'un niveau.

P. ex., si UNE des 20 ressources a moins de 2 500 heures de tutorat, mais plus de 2 000, elle obtiendrait 30 points.

Les heures ne peuvent pas être combinées

**Question # 6:**

Dans le tableau mis à jour des modalités de paiement, pour la formation en groupe à temps partiel, on mentionne « Apprenants » comme unité. Nous croyons qu'il serait plus facile d'offrir un taux horaire pour la formation de groupe pour tout un groupe. Serait-il possible de fournir le nombre estimatif d'heures de tutorat de groupe et de demander un taux horaire?

**Reponse # 6:**



Le taux horaire serait à la discrétion de l'entreprise dans le cadre de sa soumission. Les taux demeureront par apprenant.

**Question # 7:**

Pour la formation en groupe, quel serait le nombre maximum d'apprenants par groupe?

**Reponse # 7:**

Le nombre maximal d'apprenants par groupe est de 8

**Pour les questions 8 à 10 :**

Nous aimerions comprendre et contester le critère obligatoire M1. En effet, notre plateforme d'apprentissage en ligne est hébergée en Europe selon les normes de sécurité et de protection des données les plus élevées et respecte les normes plus strictes de la LPRPDE en étant conforme au RGPD. En ce sens :

**Question # 8:**

Les services hébergés au Canada sont-ils obligatoires en vertu de la loi ou pourraient-ils être contournés de quelque façon que ce soit? Compte tenu de notre « politique d'hébergement », vérification de sécurité ISO 27001, ...

**Reponse # 8:**

Il faudrait procéder à une réévaluation complète de la sécurité pour permettre cela. Ce que nous ne sommes pas disposés à faire, car cela entraînerait un retard considérable qui serait inacceptable. Nous encourageons cette entreprise à prendre de l'expansion au Canada et à soumissionner pour de futurs contrats.

**Question # 9:**

Si le critère n'est pas négociable, pouvez-vous nous expliquer la raison? Nous comprendrions vraiment le pourquoi de la situation pour justifier l'investissement de l'installation de telles infrastructures au Canada à notre gestion (car elles sont extrêmement coûteuses pour les PME).

**Reponse # 9:**

La Sécurité de la TI doit répondre à cette question – nous ne détenons pas cette expertise.

Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

**Question # 10:**

Si ce critère peut être modifié, à quelles conditions ? Et pouvons-nous obtenir une prolongation de délai pour assembler notre réponse ?

**Reponse # 10:**

Aucune prolongation n'est accordée pour l'instant.



**Tous les autres termes et conditions de la demande de propositions restent inchangés.**

**Les soumissionnaires doivent accuser réception de cet addenda en signant dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie de ce document à leurs offres techniques.**

Sincèrement

Kristen Bell-Lalonde  
Spécialiste de l'approvisionnement

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_